

Concept de sélection de Speed Skating pour la participation aux championnats du monde universitaires (CMU) 2020

Version définitive le 7 novembre 2019

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les CMU.

2. Date de la manifestation

Les championnats du monde universitaires, à Amsterdam, Pays-Bas du 9 au 13 mars 2020

Compétitions dans la discipline de patinage de vitesse.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis:

3 par genre et par nation

Possibilité de participer au Mixed team sprint qui sera un événement non officiel.

4. Participation aux championnats du monde de patinage de vitesse

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait):

1. Citoyenneté suisse
2. Âge: au minimum 17 ans et au maximum 25 ans, c'est-à-dire date de naissance comprise entre le 01.01.1995 et le 31.12.2003
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une université ou HES reconnue, suisse ou étrangère.

Frais: les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à un minimum de 20% (selon la classification de la discipline)

La fédération prendra en charge les frais du coach

Les frais sont également couverts par un maximum de 60% par Swiss University Sports, et 20% par l'Université/Haute école.

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux: les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection:

Faire partie de Swiss Ice Skating

Présenter au minimum 2 temps correspondant au minima demandé entre le 1.09.2019 et le 31.12.2019

500m 41.45

1000m 1 :23.30

1500m 2 :10.00

3000m 4 :36.00

5.2. Compétitions définies par la fédération

Les compétitions permettant de valider les minima sont définies par Swiss Ice Skating.

5.3. Période de sélection

Les sélections définitives devront être communiquées au plus tard quatre jours avant l'inscription nominative (31.01.2020).

Important : Ne seront étudiées que les demandes de sélection des athlètes s'étant acquittés de **toutes les formalités** (données dans Gamemanager). La responsabilité en incombe à l'athlète, la vérification au CD (au plus tard le 30.11.2019.)

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) en concertation avec la fédération, avant la fin de la période de sélection et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports:

Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Marilen Matter Graf)

Directeur général Swiss University Sports (Leonz Eder)

Vice-directeur Swiss University Sports (Lorenz Ursprung)

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web www.antidoping.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le **concept de sélection** est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations.

Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Les athlètes doivent s'être manifestés au plus tard 6 mois d'avance en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris en compte sur Gamemanager donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé (compétitions nationales / internationales) et à relever les éventuelles épreuves de préparation.

Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer à l'Universiade. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

9. Responsabilités

Chef de discipline responsable

SCHARL Jean-Sébastien

Coach encore à définir

Lausanne le 07.11. 2019



Jean-Sébastien Scharl

Chef de la discipline à Swiss University Sports



Tamara Mathis

Head of elite sport speed skating / Swiss Ice Skating



Marilen Matter Graf,

Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports